

Fédération nationale
de l'enseignement, de la culture
et de la formation professionnelle

Confédération Générale du Travail
Force Ouvrière

Syndicat National

FO

6, rue Gaston Lauriau
93 513 Montreuil Cedex
Tél. : 01 56 93 22 44
Fax : 01 56 93 22 42
www.fo-snfolc.fr

des Lycées et Collèges

Les PLP exigent le retrait de la note Darcos du 29 octobre

Le protocole proposé par le ministre répond-il à cette revendication ?

► Après avoir analysé la note du ministre du 29 octobre généralisant les bac pro en 3 ans, dans de très nombreux établissements, les personnels unis avec leurs organisations syndicales, exigent :

- le retrait de cette note,
- le maintien des sections de BEP en 2 ans, le maintien de tous les postes de PLP,
- le refus de la généralisation des bac pro en 3 ans,
- le maintien du BEP, diplôme reconnu de niveau V.

C'est aussi l'exigence des nombreuses positions intersyndicales dans les académies et départements. C'est sur la base sur laquelle des pétitions communes, des audiences communes dans les rectorats, des rassemblements devant les rectorats, des grèves sont organisés.

► Le 18 décembre, le ministre a proposé à la signature des organisations syndicales un *protocole* sur la rénovation de l'enseignement professionnel. Le SNETAA, le SGEN-CFDT, le SE-UNSA et le SNALC l'ont signé.

Le SNFOLC porte à votre connaissance le texte intégral du protocole et ses commentaires.

Le protocole répond-il aux revendications exprimées ?

- Maintien de l'accueil des élèves dans les sections de BEP en 2 ans suivi de bac pro en 2 ans, pas de généralisation des bac pro 3 ans.
- Maintien de tous les postes de PLP dans chaque LP.
- Maintien de toutes les sections de BEP en 2 ans et des établissements, aucune fermeture de LP.
- Maintien des diplômes nationaux et particulièrement du BEP : pas de diplômes par modules ou crédits.
- Respect du statut des PLP : maintien des 18 heures hebdomadaires d'enseignement dans nos disciplines, pas d'annualisation (comme l'envisage la commission Pochard), pas de complément de service imposé dans des formations autre que la formation initiale (pas de mixité des publics).

**La seule garantie de garder nos postes, notre statut national,
c'est le maintien des BEP en 2 ans suivi des bacs pro en 2 ans**

Le SNFOLC propose

de réunir dans les établissements les assemblées générales avec les syndicats,
pour faire le point de la situation,
analyser le protocole,
réaffirmer les revendications.

Maintien de nos sections et de nos postes à la rentrée 2008 : ouverture des recrutements d'élèves dans toutes les 1^{ères} années de BEP à la rentrée !

Non à la généralisation des bacs pro en 3 ans !

Texte du protocole signé le 18 décembre par le ministre, le SNETAA, le SGEN-CFDT, le SE-UNSA et le SNALC

En scolarisant environ 30% des lycéens, l'enseignement professionnel démontre qu'il est une voie de réussite à part entière aux côtés des voies générale et technologique.

Il contribue ainsi à la réalisation des objectifs fixés par la loi d'orientation sur l'avenir de l'École du 23 avril 2005 : aucun jeune ne doit sortir du système scolaire sans une qualification minimale de niveau V et 80% d'une génération doit atteindre le niveau IV.

L'enseignement professionnel participe à la lutte contre les sorties sans qualification dans une perspective de formation et d'insertion professionnelles.

Toutefois, les données les plus récentes font apparaître que l'École ne parvient pas à faire réussir tous les élèves. C'est ainsi que 160 000 jeunes sortent encore, chaque année, du système scolaire sans qualification.

La lutte contre l'échec scolaire et contre les sorties sans qualification apparaît donc comme une priorité qui doit rencontrer un large consensus.

Parallèlement la création des baccalauréats professionnels en 1985 a permis l'augmentation significative des taux d'accès au niveau IV de formation, contribuant à la société de la connaissance et aux besoins en emplois qualifiés des branches professionnelles. Pour répondre aux objectifs de qualification fixés par la nation, cette augmentation doit s'amplifier.

Aussi, le Ministre de l'Éducation nationale et les organisations syndicales estiment indispensable que soit engagé un plan ambitieux de valorisation et de rénovation de l'enseignement professionnel.

Cette réforme d'envergure doit permettre d'augmenter l'attractivité de l'ensemble des lycées professionnels et d'offrir au corps des professeurs de lycée professionnel des perspectives ambitieuses.

Les signataires décident d'engager des discussions en s'appuyant sur les principes suivants :

• la voie professionnelle doit participer à l'augmentation du niveau de qualification

• la spécificité de l'enseignement professionnel qui vise prioritairement à l'insertion professionnelle des jeunes doit être confortée

• l'enseignement professionnel doit pouvoir proposer des cursus de scolarité permettant la qualification au niveau V (CAP/BEP), au niveau IV (bac pro) et la perspective de qualification au niveau III (BTS, licence professionnelle).

Sur le fondement de ces principes, le ministre de l'Éducation nationale et le syndicat conviennent d'un programme portant sur les modalités futures de la mise en oeuvre de la réforme des baccalauréats professionnels en trois ans à la rentrée 2009.

Le travail en commun, qui permettra d'organiser l'évolution de l'enseignement professionnel et en particulier celle des baccalauréats professionnels en 4 ans se concentrera entre autres sur :

• la place et le statut des diplômés de niveau V afin de renforcer leur capacité d'insertion dans l'emploi et la reconnaissance réelle par les branches professionnelles

• la détermination de passerelles entre les formations de niveau V et les formations de niveau IV

• l'organisation de la scolarité et les modalités pédagogiques des baccalauréats professionnels en 3 ans selon les publics

• l'évolution de l'enseignement professionnel pour qu'il accueille des publics diversifiés dans le but d'augmenter les niveaux de qualification

• les perspectives pour favoriser la réussite des bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur

• la mise en place de parcours diversifiés dans le cadre de l'article 34 de la loi d'orientation.

Dans cette perspective, l'année 2008 sera mise à profit pour préparer au mieux la réforme dans les académies où notamment :

• les projets seront affinés au regard des besoins propres à chaque champ d'activité professionnelle

• des concertations seront conduites pour assurer les meilleures conditions d'implantation des sections.

• les expérimentations seront approfondies et évaluées.

Les travaux trouveront un prolongement et s'appuieront sur l'expertise des commissions professionnelles consultatives.

Les commentaires du SNFOLC

► **Généralisation confirmée des bacs pro en 3 ans à la rentrée 2009**

« Sur le fondement de ces principes, le ministre de l'Éducation nationale et le syndicat conviennent d'un programme portant sur les modalités futures de la mise en oeuvre de la réforme des baccalauréats professionnels en trois ans à la rentrée 2009. »

Il n'y a pas suspension du contenu de la note du 29 octobre généralisant les bacs pro. Il est demandé aux organisations syndicales en préalable, d'avaliser le projet de généralisation des bacs pro 3 ans et le calendrier (réforme achevée à la rentrée 2009) impliquant la suppression des BEP en 2 ans et la suppression d'une année sur les quatre que comporte actuellement la formation, donc confirmation de la suppression d'1 poste de PLP sur 4, ainsi que le prévoit la note du 29 octobre.

► **« Redéfinition » des diplômes de niveau V : lourd de menaces !**

On lit qu'il s'agit « d'organiser l'évolution de l'enseignement professionnels » notamment sur « la place et le statut des diplômes de niveau V afin de renforcer leur capacité d'insertion dans l'emploi et la reconnaissance réelle par les branches professionnelles »

Aujourd'hui les filières et sections de BEP forment des élèves à l'issue de la 3^{ème}, et leur permettent d'acquérir au bout de 2 ans un diplôme de niveau V reconnu dans les conventions collectives.

Le ministère a clairement annoncé qu'il s'agit de supprimer les sections de BEP, le BEP devenant une simple certification en cours de scolarité.

S'agit-il, comme le ministre l'a clairement laissé entendre dans certaines déclarations de travailler à la mise en place de diplômes délivrés par modules, autrement des bouts de diplômes ?

► **Mixité des publics : redéfinition des missions statutaires des PLP**

On lit qu'il s'agit « d'organiser les modalités pédagogiques des bac pro 3 ans selon les publics » ainsi que d'accueillir des « publics diversifiés » ainsi que de mettre en place des « parcours diversifiés » dans le cadre de l'article 34 de la loi d'orientation.

Il ne s'agit donc pas de l'accueil des élèves mais des publics : les mots ont un sens. Faut-il comprendre qu'il s'agit de généraliser la mixité des publics (formation initiale des élèves sous statut scolaire, des apprentis, des adultes en formation continue) dans les mêmes établissements, les mêmes classes à l'occasion de la mise en place des bacs pro 3 ans ? Le statut des PLP distingue (article 30) formation initiale et formation continuée.

L'article 34 prévoit que « projet d'établissement définit les modalités particulières de mise en oeuvre des objectifs et des programmes nationaux ».

S'agit-il de définir, par la mise en place des « publics » et des « parcours » « diversifiés », les « publics » des lycées professionnels, le contenu de l'enseignement des PLP, l'horaire des PLP, établissement par établissement ?

► **Confirmation, dès la rentrée 2008 de fermetures de sections, académie par académie**

« Dans cette perspective, l'année 2008 sera mise à profit pour préparer au mieux la réforme dans les académies où notamment (...) des concertations seront conduites pour assurer les meilleures conditions d'implantation des sections. »

Assurer « les meilleures conditions d'implantation des sections », n'est-ce pas la porte grande ouverte aux suppressions massives qui découlent de la réforme. Et on demanderait aux syndicats de s'y impliquer ?

► **Un nouveau rôle pour les Commissions Professionnelles Consultatives ?**

« Les travaux trouveront un prolongement et s'appuieront sur l'expertise des commissions professionnelles consultatives. »

Rappelons que les CPC sont constituées de représentants des organisations patronales, syndicales (branches professionnelles et syndicats enseignants) « formulent des avis et des propositions sur la définition des formations (...) en précisant leurs éléments, leur durée et leur sanction ainsi que sur la cohérence des programmes de formation avec les objectifs de qualification ».

Actuellement, les CPC sont consultées AVANT les décisions.

Le protocole prévoit l'inverse : avec le bac pro 3 ans, réduire la durée de formation d'un quart puis informer les CPC !

**Le SNFOLC a décidé, compte tenu de ces commentaires,
de ne pas signer le protocole.**

**Le ministre ne répond à aucune des revendications
et demandes de garanties qui avaient été formulées.**

**Ce protocole impose l'acceptation des orientations du ministre
et se donne pour objectif d'associer les organisations syndicales
dans la mise en oeuvre de celles-ci.
C'est le contraire de la négociation.**

**Le SNFOLC ne s'associera pas à un protocole qui prévoit que l'année
2008 sera mise à profit pour «préparer au mieux la réforme ».**

**Le SNFOLC demande instamment au ministre de surseoir
à toute mise en oeuvre et à toute « préparation » de sa réforme
et d'ouvrir des négociations loyales et sincères sur les garanties
demandées par les personnels.**

Demande d'adhésion au SNFOLC

À envoyer à la section académique ou départementale du SNFOLC

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

Établissement :

.....

Catégorie :